

# Fiche Sécurité CE selon les directives CEE 91/155

Date : 01/08/2011

## GD CAST U

Revêtement phosphate de précision



Situation : 28/02/2017  
Page 1 sur 3  
GD CAST U  
GD 100 GD 101

### 1. identification du produit / Préparation et dénomination de l'entreprise :

**Nom Commercial :** GD CAST U  
**Fabriquant / Commerçant:** Rotec  
6 rue de la Briquerie – ZAC de Villejames  
44350 Guérande  
☎ 02 40 62 11 02  
Fax 02 4024 72 15

### 2. Composition / Informations sur la composition :

#### Caractéristiques chimiques / préparation du produit :

Mélange de sable de quartz, de poudre de quartz et de phosphate de magnésie (SiO<sub>2</sub> NH<sub>4</sub>H<sub>2</sub>PO<sub>3</sub> MgO )

### 3. Risques possibles :

#### Pour les personnes :

Contient de la fine poussière de quartz : une inhalation prolongée de poussière fine de quartz (< 5 µm) peut, à terme, en cas de dépassement de la VLE (Valeur Limite d'Exposition), provoquer une pneumoconiose (silicose )

#### Pour l'environnement :

Aucun

### 4. Mesures de premier secours :

- En cas d'inhalation : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau, consulter un médecin si besoin est
- En cas de contact avec la peau : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
- En cas d'ingestion : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

### 5. Mesures de lutte contre le feu :

#### Moyens d'extinction appropriée :

Le produit lui-même ne brûle pas. Se conformer aux mesures anti-feu habituelles.

#### Moyens d'extinction à proscrire :

Aucun.

#### Risque particulier lié au matériau lui-même / ses produits de combustion ou formations gazeuses :

Le NH<sub>4</sub>H<sub>2</sub>PO<sub>4</sub> se décompose à environ 190° en diphosphate et en NH<sub>3</sub>.

#### Equipement de protection spécial anti-incendie

Aucun.

### 6. Mesures en cas de projections accidentelles :

#### Mesures de prévention individuelle :

En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2.

#### Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas jeter dans les canalisations. Séparer mécaniquement.

#### Méthode de nettoyage :

Eviter la formation de poussières, éliminer le produit en utilisant uniquement des aspirations homologuées N° 510210 selon la liste du BIA relative aux appareils testés positivement ou humecter avant de procéder à l'enlèvement mécanique.

**7. Manipulation et stockage :****Instructions pour une manipulation sans risque :**

Eviter la formation de poussières, prévoir une aspiration appropriée. En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2 correspondant à la liste 410210 du BIA relative aux appareils de protection respiratoire filtrants

**Stockage :**

Stocker dans un endroit sec et sous protection des poussières.

**8. Limite d'exposition et équipements de protection personnelle :****Instructions complémentaires pour la conformation des installations techniques :**

Pour limiter l'exposition des personnels au-dessous de la VLE, il convient d'utiliser des aspirations aptes à emmagasiner et séparer la poussière selon l'état actuel de la technique. Voir à cet effet la directive VDI 2262, " Ventilation au Poste de Travail, réduction de l'exposition au moyen de matériaux étrangers à l'air ", page 1-3 et les règles de sécurité " Règles de sécurité relative aux installations d'épuration d'air au Poste de Travail ", ZH 1 / 140.

**Éléments de protection des postes de travail pour la surveillance des valeurs limites :**

Dénomination : Quartz EINECS-N° : 2388-784 CAS-N° : 14808-60-7, VLE : 0,15 mg/m<sup>3</sup>

Indication complémentaire : Pour l'Allemagne, poussière fine de quartz < 5 µm

**Equipements de protection individuelle:**

<b>Protection respiratoire :</b>	En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2
<b>Protection des mains :</b>	Non applicable.
<b>Protection corporelle :</b>	Non applicable.
<b>Protection des yeux :</b>	Non applicable.
<b>Mesures d'hygiène :</b>	Changer les vêtements souillés. Séparation des vêtements de ville et des vêtements de travail ( Voir VBG 119)

**9. Propriétés physiques et chimiques :****Aspect physique :**

- Forme : Poudre
- Couleur : Gris
- Odeur : inodore

**Données techniques de sécurité importantes :**

- Densité relative ( g/lm ) : 2,65 DIN ISO Partie 10
- Solubilité dans l'eau ( g/l ) : environ 0,1 à 20°C

**10. Stabilité et réactivité :****Réactions :**

Réagit au contact de l'eau ou liquide similaire en l'espace de quelques minutes, avec production de chaleur jusqu'à 80°C

**Réactions dangereuses :**

Aucune connue en utilisation appropriée.

**Produits de décomposition dangereuse :**

Aucune connue en utilisation appropriée.

**11. Informations relatives à la toxicologie :****Toxicité aiguë :**

Une inhalation prolongée de poussière fine de quartz (< 5 µm) peut, à terme, en cas de dépassement de la VLE (Valeur Limite d'Exposition), provoquer une pneumoconiose (silicose)

**Actions chroniques :**

<b>Action sensibilisatrice</b>	Aucune action connue
<b>Action cancérogène</b>	Aucune action connue
<b>Modification de l'hérédité</b>	Aucune action connue
<b>Risque pour la reproduction</b>	Aucune action connue
<b>Action narcotique</b>	Aucune action connue
<b>Autres Informations</b>	Non disponible

**12. Informations relatives à l'écologie :**

Le quartz est un élément fréquemment rencontré dans la composition de la croûte terrestre.  
Aucune action écologique négative n'est connue.

**13. Instructions relatives à l'élimination :****Pour les déchets :**

Code clé pour l'élimination des déchets N° 314 42 (pour l'Allemagne) : "acide silicique et déchets de quartz". Peut, après consultation de l'entreprise d'enlèvement et des autorités compétentes, être joint aux ordures ménagères.

**Pour les emballages souillés :**

- Réutilisation des feuilles d'assemblage en PE après accord avec une entreprise d'enlèvement agréée.
- L'emballage en tant que sac PE est réutilisable après un lavage soigneux.
- La réutilisation des emballages souillés est interdite.

**14. Informations relatives au transport :**

Produit non dangereux au sens de la réglementation des transports

**15. Prescriptions :****Signe particulier :**

Aucun étiquetage n'est exigé, eu égard aux réglementations relatives aux matières dangereuses et aux directives CE.

**Prescriptions nationales :**

Valeur Limite d'Emission d'empoussièrement général : 50 mg/m<sup>3</sup>

**Prescriptions particulières, restrictions et décrets d'interdiction :**

Prescription de préventions des accidents " Poussières minérales dangereuses pour la santé " (VBG 119)

Règles techniques pour les matières dangereuses TRGS 900 " Valeurs limites d'empoussièrement au poste de travail „

Prescription de préventions des accidents " Médecine du Travail Préventive "(VBG 100 )

**16. Autres informations / prescriptions :**

Aucune.

**Nota :**

Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Le produit a été décrit en considération des exigences de sécurité, mais sans que cela ne donne une quelconque assurance de sécurité en ce qui concerne des propriétés ou usages particuliers.